

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DECEMBRE 2018

N° 2018/12
2^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 17 décembre 2018, à 20 heures**, à l'ANDENNE ARENA.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. ADMINISTRATION

Conseil communal – Fixation du montant du jeton de présence

2. AFFAIRES SOCIALES

1. C.P.A.S. – Modification du règlement de travail – Approbation
2. Plan stratégique de sécurité et de prévention 2018-2019 - Approbation

3. CULTURE

Approbation d'une nouvelle convention entre la Ville d'ANDENNE et l'A.S.B.L. PointCulture

4. DIVERS

Situation des Editions Vers l'Avenir – Adoption d'une motion

5. ECLAIRAGE PUBLIC

1. ANDENNE : sentier reliant le site du Bois des Dames à la chaussée de Ciney – Ajout de trois points lumineux
2. ANDENNE : rue des Pipiers – Placement de cinq points lumineux
3. ANDENNE : square Melin – Pistes de pétanque – Placement de deux points lumineux

6. ENSEIGNEMENT

Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Lettre de mission du Directeur de l'Ecole communale d'ANDENNE II - Approbation

7. FINANCES

1. Budget 2019 de la Ville
 - a) Rapport sur les affaires communales
 - b) Présentation et discussion du budget – Adoption
 - c) C.P.A.S. – Fixation de la dotation communale 2019
 - d) Zone de Police des Arches - Fixation de la dotation communale 2019
 - e) Zone de secours NAGE - Fixation de la dotation communale 2019
2. Stationnement payant – Adaptation des tarifs et modalités d'octroi des cartes de riverains – Adoption d'un règlement-redevance

8. LOGEMENT

Société de logement de service public « *Les Logis Andennais* » - Représentation de la Ville d'ANDENNE au Conseil d'administration - Renouvellement

9. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

10. MARCHE DE SERVICES

Second pilier de pension pour les membres du personnel contractuel – Etude préalable

11. PATRIMOINE

1. ANDENNE : vente par la Ville d'ANDENNE d'un terrain au lieu-dit « *Fond de Bousalle* » - « *J.-P. L.-F.* »
2. ANDENNE : acquisition par la Ville d'ANDENNE d'un jardin sis au lieudit « *Cobêche* » - « *P.* »
3. COUTISSE : rue Vieux Tauves, 91 - Acquisition par la Ville d'ANDENNE d'une maison avec terrain - « *L.-P.* »
4. THON : location du droit de pêche sur un tronçon du Samson – Arrêt du cahier des charges
5. Revitalisation du centre-ville – Acquisition de deux fonds de jardin sis à l'arrière de la rue Janson – « *N.-C.* » et « *A.* » - Nouvelle décision
6. Mise en vente de véhicules déclassés – Adoption d'un règlement

12. POLICE

Communication d'ordonnances de police prises d'urgence par le Bourgmestre (article 134 N.L.C.)

13. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

14. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

HUIS CLOS

15. PERSONNEL

1. Personnel enseignant – Enseignement communal
 - a) Ratification du licenciement d'une institutrice primaire sous contrat APE à durée déterminée (L.M.)
 - b) Ratification de la désignation d'une institutrice primaire sous contrat APE à titre temporaire (S.C.)
2. Personnel enseignant – Enseignement fondamental - Ratification de désignations temporaires (44)
3. Occupation complémentaire par le C.P.A.S. – Autorisation

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général adjoint,


R. GOSSIAUX

Le Bourgmestre,


C. EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 19 novembre 2018 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 12 décembre 2018**, de 17h00 à 19h00, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.